

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 16 janvier 2009
(convocation du 6 janvier 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent à cpter de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à cpter de 11 h 50
Mme FAYET Véronique à Mme LIRE Marie-Françoise à cpter de 12 h 20
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 13 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 40
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 12 h 40
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude à cpter de 12 h 50
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 00 puis à
M. TRIJOULET Thierry à cpter de 12 h 40
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12 h 15
Mme LACUEY Conchita à Mme Cartron Françoise à cpter de 12 h 25
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à cpter de 12 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 12 h 25
puis à Mme FAORO Michèle à cpter de 12 h 25
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 12 h 50 puis à

M. BONNIN Jean-Jacques à cpter 12 h 50
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mlle. DELTIPPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 20
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean -Jacques à cpter de 12 h 15
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick jusqu'à 12 h 50 puis à M. RAYNAL Franck à cpter de 12 h 50
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 9 h 50
Mme LAURENT Wanda à M. DUPOUY Alain à cpter de 12 h 00
M. MANGON Jacques à Mme BONNEFOY Christine à cpter de 12 h 50
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 12 h 15 puis à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 15
M. PALAU Jean-Charles à Mme PARCELIER Muriel à cpter de 11 h 00
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à cpter de 12 h 15
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 10 h 20
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. ROBERT Fabien
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 11 h 50

EXCUSE : M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Ligne LGV Sud Europe Atlantique

**Protocole d'intention pour le financement de la réalisation
de la ligne ferroviaire Tours / Bordeaux, Bordeaux / Espagne et Bordeaux /
Toulouse**

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet de LGV Sud Europe Atlantique consiste en la réalisation de lignes nouvelles à grande vitesse dédiée aux voyageurs dont un premier tronçon entre Tours et Bordeaux, projet essentiel pour le développement économique régional, qui permettra de mettre Bordeaux à 2h30 de Paris en 2013 et à 2h10 en 2015.

A plusieurs reprises, notamment dans sa délibération du 22 Décembre 2006, la Communauté Urbaine de Bordeaux a affirmé :

- * la nécessité du développement du trafic ferroviaire sur l'axe Sud Atlantique, en particulier dans un objectif de transfert modal,
- * le caractère prioritaire du projet de LGV Bordeaux/Espagne,

et a donné un avis favorable au projet présenté, de réalisation, d'une part de la branche vers l'Espagne, et d'autre part de la desserte de Toulouse et de la Méditerranée.

De même, notre Etablissement Public s'est toujours fortement engagé sur ce dossier, apportant par exemple sa contribution aux travaux de résorption du bouchon ferroviaire et acceptant récemment, par délibération du 22 Février 2008, de participer, à hauteur de 2 300 000 €, au financement des acquisitions foncières d'opportunité.

Lors des réunions organisées par le secrétaire d'Etat chargé des transports, les 30 juillet et 29 septembre 2008, il a été présenté un projet de protocole d'intention relatif à la réalisation de la ligne ferroviaire à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA).

Ce projet de protocole a soulevé un certain nombre de remarques de la part des collectivités sur les points suivants :

- interrogation quant à la globalisation de l'engagement sur la réalisation des trois tronçons :
 - Tours – Bordeaux
 - Bordeaux – Espagne
 - Bordeaux – Toulousequi bien que présentant un intérêt global incontournable du projet, les trois tronçons regroupés conduisent à un besoin de financement particulièrement élevé (de l'ordre de 14 milliards d'euros).

Pour la CUB :

- demande de signature d'un engagement sur un pourcentage de participation important sans indication des montants estimés à terme,
- à l'issue d'un examen en Bureau en date du 18 septembre dernier, la Communauté urbaine de Bordeaux a fait part de son accord sur le projet assorti de réserves sur :
 - demande financements complémentaires de la part de RFF, du délégataire et de l'Europe,
 - un engagement ferme sur le délai de réalisation de la ligne Bordeaux/Tours,
 - la présentation des modalités de calcul des prévisions de trafic et instauration du principe d'un retour à bonne fortune pour les Collectivités au prorata de leurs investissements,
 - la mise en place d'un observatoire des retours fiscaux du projet pour l'ensemble des communautés et communes de l'aire urbaine,
 - La Communauté urbaine de Bordeaux assume le portage financier de la part de financement intéressant l'aire urbaine. Au vu des résultats de l'observatoire des retours fiscaux et si ces derniers font apparaître des impacts positifs sur les recettes fiscales perçues (foncier bâti, taxe professionnelle) par les collectivités et notre établissement public, il pourrait être envisagé, selon des modalités à définir, que le surcroît de recettes ainsi perçues puisse être en tout ou partie reversé à la Communauté urbaine de Bordeaux.
 - des précisions sur les modalités de calcul des contributions appelées,
 - le montant maximal de participation,
 - la garantie que ses propres projets de développement des accès à la Gare et du TCSP soient soutenus par l'Etat à la hauteur de ses attentes,
 - connaissance du montant financier estimé et non du seul pourcentage de participation attendue.

En outre, la Communauté urbaine de Bordeaux souligne que cet accord s'est établi sur la base d'un environnement fiscal et de compétences données. Les réformes évoquées pourraient remettre en cause la visibilité des ressources de la CUB et donc sa capacité de financement.

A la suite de ces remarques, une nouvelle réunion a été organisée à Bordeaux le 20 novembre 2008, au cours de laquelle a été présentée une nouvelle rédaction du protocole avec quelques amendements résultant des demandes formulées.

Il faut ainsi noter :

- l'intégration d'un tronçon Poitiers – Limoges et des études complémentaires de la desserte d'Agen, de Montauban et de Mont de Marsan,
- le rappel des financements assurés hors de ce protocole mais accompagnant le projet LGV SEA relatifs à la 1^{ère} phase de la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux et des études préalables de la mise à 4 voies de la ligne entre Toulouse et Saint Jory,
- l'amélioration de la desserte ferroviaire du Béarn et de la Bigorre,
- que les montants prévisionnels de participation des gestionnaires d'infrastructures RFF et son éventuel partenaire privé, seront précisés au fur et à mesure des stades ultérieurs des études,
- que les participations définitives de RFF seront calculées conformément à ses statuts,
- que les montants de participation du partenaire privé éventuel seront connus à l'issue de la procédure de dévolution du contrat,
- que le montant des contributions à verser par les collectivités territoriales sera affecté selon des clés de répartition définies ultérieurement,
- que l'Etat étudiera des mécanismes financiers permettant aux collectivités territoriales qui le souhaitent, de répartir la charge de leur contribution sur une longue période, tout en respectant les calendriers de versement fixés par convention de financement.

Toutes les remarques mentionnées dans le courrier du 24 octobre 2008 n'ont donc pas à ce jour reçu de réponses. Cela ne contribue pas à placer la Communauté Urbaine de Bordeaux dans une position éclairée pour se prononcer.

Pour autant, la Communauté urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur des montants ressortant du tableau suivant et une décision des Collectivités concernées est demandée en Janvier ou Février 2009.

Financement LGV Sud Europe Atlantique Participation Aquitaine et part CUB

	Coût global	Participation Aquitaine		Participation CUB	
		Montant	%	Montant	% de la part Aquitaine
LGV Tours Bordeaux	5644	800	14,19	128	16 %
LGV GPSO	Tronc commun Bordeaux Sud Gironde	954	79	8,31	11 13,9 %
	Sud Gironde ⇔ Toulouse	2557	134	5,25	25 18,65 %
	Sud Gironde ⇔ Section internationale	2666	614	23,03	65 10,6 %
	Section internationale	790	0	-	0 -

Sommes indicatives en M€ valeur juin 2006

Le PPI 2009/2013 a provisionné une somme de 85 150 000 € répartie de la manière suivante :

- * 2009 : 2 830 000 €
- * 2010 : 11 700 000 €
- * 2011 : 18 140 000 €
- * 2012 : 23 430 000 €
- * 2013 : 29 050 000 €

Ces provisions ne couvrent pas la totalité des montants très lourds demandés par l'Etat à la CUB. Il convient donc de poursuivre les discussions avec l'Etat pour obtenir les réponses aux questions posées.

Toutefois, dans un souci de ne pas retarder la réalisation urgente de la 1^{ère} phase du projet concernant Tours Bordeaux, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- s'associer aux remarques formulées par les autres collectivités territoriales,
- confirmer le financement de la première phase Tours/Bordeaux par son inscription au PPI 2009/2013,
- autoriser Monsieur le Président à signer :
 - le protocole d'intention ci-joint, sous réserves :
 - que toutes les remarques formulées par la Communauté urbaine de Bordeaux seront prises en considération,
 - qu'il s'agit bien d'un principe de répartition financière ultérieurement mis au point par des conventions spécifiques en intégrant les sommes déjà engagées et versées dans le cadre de ce projet,
 - tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus communistes et apparentés vote contre.

MM. PUJOL, POIGNONEC, FLORIAN et FAYET Guy votent contre.

Le groupe des Verts s'abstient.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 janvier 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2009

M. MICHEL HERITIE